

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

EASY SONO

Préambule

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les commandes passées auprès de la société EASY SONO par ses clients.

1. COMMANDES

1.1 Toute commande n'est définitive qu'après confirmation écrite de la direction d'EASY SONO.

1.2 Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux conditions générales de vente de la société EASY SONO, à l'exclusion de tout autre document qui n'a qu'une valeur indicative. Il ne saurait être dérogé aux présentes conditions générales de vente, qui constituent, ainsi qu'en dispose l'article L.441-6 du Code de commerce, le socle de la négociation commerciale, que par un écrit dûment signé, émanant de la direction d'EASY SONO. Le fait de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété par le client comme valant renonciation, par EASY SONO, à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites Conditions.

1.3 Toute modification aux commandes, en qualité et quantité, ne pourra être prise en compte que si elle est adressée par écrit avant l'expédition des produits. Elle devra être acceptée au préalable, et par écrit, par EASY SONO.

1.4 Dans le cadre des réglementations relatives à l'exportation de produits, EASY SONO doit être informée de la destination géographique finale des produits qu'elle fournit, cette destination devant, dès lors, lui être précisée par le client au moment de la commande, toute fausse déclaration étant susceptible d'engager la responsabilité du client. EASY SONO devra être tenue informée de tout changement de destination qui serait ultérieurement décidé. Les présentes Conditions Générales de Vente sont modifiables à tout moment, étant entendu que toute éventuelle modification sera notifiée au client et qu'elle prendra effet trente jours après réception de la notification

2. EXPÉDITIONS

2.1 Toutes nos marchandises sont réputées prises, pour le transfert des risques, et sont payables, à Dijon. Les marchandises sont livrées à l'adresse indiquée par le client au cours du processus de commande. Les informations renseignées par le client lors de la commande engagent ce dernier. En cas d'erreur dans le libellé des coordonnées du destinataire, EASY SONO ne saurait être tenue pour responsable de l'impossibilité dans laquelle elle pourrait être d'expédier la commande.

2.2 Selon la destination, les marchandises sont livrables en France Métropolitaine sous 48 heures à compter de la date de commande, délai indicatif.

2.3 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels, quelles qu'en soient les causes, l'importance et les conséquences, ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser les marchandises ou de réclamer des dommages et intérêts. En conséquence, aucune pénalité de quelque nature que ce soit ne sera due en cas de retard de livraison et ce, nonobstant l'existence de clauses contraires dans les éventuelles conditions d'achat du client. Seul le préjudice réellement supporté par le client, démontré et évalué, pourra faire l'objet d'une demande de réparation qui ne pourra en tout état de cause intervenir qu'après négociation avec EASY SONO et accord des deux parties.

2.4 Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire qui doit vérifier le contenu des colis en présence du livreur et faire constater par écrit les éventuelles anomalies sur le bordereau de livraison du transporteur.

2.5 Les réclamations doivent être adressées au transporteur dans un délai maximum de 3 jours ouvrables à compter de la réception du/des article(s) et à EASY SONO dans un délai de 8 jours après la date de réception des marchandises par lettre recommandée avec accusé de réception.

2.6 La responsabilité de EASY SONO ne peut aller en aucun cas au-delà du remplacement ou du remboursement des produits non-conformes ou présentant un vice apparent, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages et intérêts.

3. RETOURS DE MARCHANDISES

3.1 Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans l'autorisation écrite et préalable de la société EASY SONO

3.2 Les marchandises devront être retournées à EASY SONO dans leurs emballages et conditionnements d'origine, incluant tous accessoires et documentations, donc susceptibles d'être revendues à l'état neuf, au lieu indiqué sur l'autorisation prévue ci-dessus.

3.3 Ces retours devront être effectués dans un délai maximum de huit jours ouvrés, à compter de la date de réception du produit. Les frais et risques de retour sont à la charge de l'acquéreur.

3.4 Les retours, ne respectant pas ces modalités, ne feront, en principe, l'objet d'aucun avoir, sauf accord contraire de la Société EASY SONO, qui se réserve le droit d'appliquer une décote minimum de 20 % pour tout produit retourné non conforme, incomplet ou détérioré. Les marchandises non acceptées en retour resteront à la disposition du client durant trente jours à compter de leur réception par EASY SONO, délai au-delà duquel elles seront détruites.

4. PRIX

4.1 Les prix catalogue indiqués dans le tarif général peuvent être sujets à des fluctuations liées aux variations des monnaies et aux changements de tarifs des fabricants.

4.2 Les prix facturés seront ceux du tarif en vigueur au jour de la commande, quelle que soit la date de réception de la commande. En cas de modification, le nouveau tarif prendra effet 30 jours après la date de sa notification au client par courrier. Les nouveaux tarifs seront appliqués de manière identique et non discriminatoire à l'ensemble des clients de la société EASY SONO.

4.3 La société EASY SONO communiquera au client des prix de vente H.T.

5. CONDITIONS DE RÈGLEMENT - IMPAYÉS

5.1 Une facture est établie pour chaque commande et émise au moment de la date de sortie des entrepôts, qui est également le point de départ de la date d'exigibilité en cas de paiement à terme.

5.2 En cas de paiement différé ou à terme, seul constitue un paiement au sens du présent article, non pas la remise de l'effet de commerce ou d'un chèque impliquant une obligation de payer, mais leur règlement à l'échéance convenue.

5.3 En cas de retard de paiement aux termes fixés, la société EASY SONO pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action ; les sommes dues TTC porteront intérêt de plein droit et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal à compter du

jour de l'échéance jusqu'au parfait règlement, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. Le client sera également de plein droit débiteur d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante 40 euros.

5.4 Ci-après et, plus généralement, du droit pour EASY SONO de demander au client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire de quarante 40 euros prévus ci-dessus.

5.5 En cas de non-paiement d'une facture à son échéance, la Société EASY SONO, 48 heures après l'envoi d'une mise en demeure de payer restée infructueuse, pourra faire valoir la résolution de plein droit de la vente si bon lui semble, et pourra alors demander la restitution des produits, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La résolution frappera non seulement la commande en cause, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou en cours de livraison et que leur paiement soit échu ou non. En cas de non paiement par effet de commerce, le défaut de retour de l'effet sera considéré comme un refus d'acceptation assimilable à un défaut de paiement. Lorsque le paiement est échelonné, le non paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette sans mise en demeure, si la Société EASY SONO n'opte pas pour la résolution de la vente. Dans tous les cas de défaut de paiement, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si le vendeur n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. Toutes prorogations d'échéances doivent être demandées à EASY SONO. Elles ne sont accordées qu'à titre tout à fait exceptionnel, sur justification des difficultés, et entraîneront automatiquement le paiement d'intérêts de retard.

5.6 Si, par ailleurs, EASY SONO est mise dans l'obligation de s'adresser à un mandataire ou d'exercer des poursuites pour obtenir le règlement des sommes dues, il est expressément convenu l'application d'une majoration forfaitaire calculée au taux de 15 % du montant principal des sommes dues par le client et ce, sans préjudice des intérêts de retard et dommages et intérêts éventuels. Cette indemnité forfaitaire, qui n'a pas le caractère d'une clause pénale, n'est pas réductible par application de l'article 1152 du Code Civil.

5.7 Aucun paiement ne peut faire l'objet d'une compensation à la seule initiative du client, notamment, et conformément aux dispositions de l'article L.442-6-8° du code de Commerce, en cas d'allégation par le client d'un retard de livraison ou de non-conformité des produits livrés, l'accord préalable et écrit de EASY SONO étant indispensable et ce, quelles que soient les dispositions éventuellement contraires pouvant figurer dans les éventuelles conditions d'achat du client.

6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

6.1 De convention expresse entre le vendeur et l'acheteur, il est convenu que les marchandises vendues par EASY SONO resteront sa propriété jusqu'au parfait paiement par l'encaissement intégral du prix en principal et accessoires, qui seul opère le transfert de propriété.

6.2 Le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au paiement du prix à l'échéance par le client. Toutefois, à compter de la prise des marchandises et sa remise au transporteur, l'acquéreur assumera seul la responsabilité de leur perte, destruction ou toute autre avarie, qui devront être couvertes par une assurance. L'acquéreur s'oblige, en cas de revente, à informer les sous acquéreurs que les marchandises sont grevées d'une clause de réserve de propriété et à avertir le vendeur de la cession. En cas de revendication des marchandises, pour non paiement partiel ou total, les produits en stock seront réputés correspondre aux créances impayées. Le client veillera à ce que l'identification des marchandises soit toujours possible.

6.3 En cas de non-paiement par le client, EASY SONO, sans perdre aucun de ses droits, pourra exiger, par LRAR, la restitution des biens aux frais et risques de l'acheteur. EASY SONO peut unilatéralement et immédiatement faire dresser inventaire des marchandises impayées détenues par le client.

Le client supporte également les frais des services contentieux, ainsi que les frais de recouvrement et frais judiciaires éventuels. Il est redevable d'une indemnité de dévalorisation fixée à 5 % du prix des marchandises par mois de détention depuis la livraison jusqu'à la restitution. Il sera redevable, d'autre part, de 1,5 % des sommes dues, par jour de retard, à la restitution. Ces deux dernières indemnités se compenseront avec les acomptes éventuellement versés.

7. GARANTIE

7.1 Les matériels sont garantis contre tout vice de fabrication. La garantie est limitée au remplacement des pièces défectueuses. L'acheteur ne pourra bénéficier de la garantie du vendeur que s'il avise celui-ci par LRAR dans un délai de 15 jours calendaires à compter de la découverte du vice.

7.2 Les matériels à réparer doivent parvenir à EASY SONO, soigneusement emballés, en port payé. Ils seront retournés en port payé.

7.3 La garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, de réparation effectuée par un revendeur non agréé, de détérioration liée à un choc ou à des phénomènes d'usure.

7.4 Afin de bénéficier d'une réparation au titre de la garantie, la facture d'achat doit accompagner tout matériel à réparer.

8. SERVICE APRÈS-VENTE

8.1 Le service après-vente couvre toute réparation non prise en charge par la garantie. Les réparations réalisées dans le cadre du service après vente sont effectuées à titre payant et sont garanties 3 mois à compter de la date de facturation. Les réparations sont effectuées après acceptation du devis par le client. Cette garantie s'applique exclusivement à la réparation elle-même, et non à la totalité de l'appareil.

8.2 Pour toute réparation ou tout achat de pièces détachées hors période de garantie, il sera facturé au client, en sus de la réparation ou des pièces détachées, des frais de port pour un montant forfaitaire de 3,50 euros HT pour les pièces détachées et de 16 euros HT pour les réparations.

8.3 En cas de refus par le client du devis proposé, en cas de devis resté sans réponse dans un délai de trente jours à compter de la réception du devis, ou dans l'hypothèse où le produit mis à disposition pour enlèvement n'aurait pas été retiré dans un délai de trois mois, la marchandise sera automatiquement retournée, ledit retour étant facturé sur une base forfaitaire de 35 euros HT, comprenant le port et les frais d'étude.